

Assemblée générale du 26 avril 2025 à Châteauneuf-sur-Cher

Rapport moral 2024

Mesdames, Messieurs, cher(e)s ami(e)s,

Contrairement à l'année précédente, marquée par de nombreux événements tant positifs que moins réjouissants, 2024, dont je vous dresse aujourd'hui le bilan, peut être qualifiée d'année « normale », ou, à tout le moins, comme nous aimerions en connaître plus souvent. Normale, en ce sens que le Conservatoire a pu poursuivre intensément sa politique de préservation des espaces naturels remarquables de la région et que l'activité n'a pas manqué, à tous niveaux, tout en n'ayant pas à nous préoccuper de la gestion de la trésorerie qui nous a trop accaparé ces dernières années.

Je commencerai donc par ce sujet du foncier, ce vers quoi tendent tous nos efforts et que l'article 5 de nos statuts expose très clairement. L'an passé, le Conservatoire a conclu trois opérations d'envergures diverses avec :

tout d'abord, la signature d'une convention de gestion par laquelle la commune de Thizay, dans l'Indre, nous délègue la gestion de 32 hectares du marais de Jean-Varenne ;

- ensuite avec la signature d'une autorisation d'occupation temporaire avec l'État, confiant au Conservatoire la gestion du site de la Petite Loire en Loir-et-Cher, sur 68 hectares, renforçant par là-même notre coopération avec le Département pour ce site classé en espace naturel sensible ;

- et enfin avec la signature d'une convention de gestion pour le site des Prés Bizet, sur 6 hectares, à Saint-Laurent, dans le Cher. Les Prés Bizet devenant le treizième site que nous gérons sur les vingt-quatre que comptent les espaces naturels sensibles du Cher !

Avec la lande de Réstigné, sur la commune éponyme, et le partenariat avec l'Armée de terre sur le Camp du Ruchard, en Indre-et-Loire, le Conservatoire se positionne désormais sur ces espaces de landes ô combien riches en biodiversité. Il est à noter qu'après l'arrêt de notre coopération avec l'institution militaire sur la base aérienne de Châteaudun, en raison de sa fermeture, nous avons renoué un partenariat fort avec l'armée en réalisant le plan de gestion de ces 538 hectares de landes, près de Chinon, dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Je pourrais également évoquer des extensions foncières sur les Pelouses du Bois du Roi, aux Bordes (36), sur les Prairies de l'Ouane et des Varinnes, dans le Loiret, ce dernier site étant désormais labellisé Espace naturel sensible, sans oublier le Méandre de Guilly où nous suivons l'instruction par la Dreal d'un projet de réserve naturelle nationale dont le Conservatoire me semblerait être la structure la plus légitime à en assurer la gestion !

Comment, non plus, ne pas évoquer les sites que nous gérons désormais via le dispositif des obligations réelles environnementales, les ORE, avec trois projets conclus dans le Loiret, à Chilleurs-aux-Bois, Saint-Martin-d'Abbat et Lailly-en-Val...

Bref, une année riche sur le plan du foncier, entre acquisitions et conventionnements, avec un bilan s'élevant à 189 sites sur 5 266 hectares, dont 110 hectares sur trois sites nouveaux. Soit une jolie progression, synonyme cependant, pour notre équipe salariée, de nombreuses heures de travail. Car, comme vous pouvez aisément le concevoir, négocier tout nouveau site ne se fait pas d'un coup de baguette magique ! Je reviendrai sur ce point.

À cela viennent s'ajouter les fondements à poser pour les années futures, ce travail de positionnement sur de nouveaux sites à forts enjeux, comme la validation par notre conseil d'administration du périmètre de prospection de la vallée de l'Avre, en Eure-et-Loir, l'animation forestière et foncière dans le Pays-Fort, ou, toujours dans le département du Cher, le projet en tous points remarquables que nous découvrirons cet après-midi, en avant-première, avec la forêt de Tardonne !

Qui dit sites nouveaux, conformément à l'objet que nous poursuivons, dit, en corollaire, une charge de travail supplémentaire pour nos équipes entre instruction des dossiers,

plans de gestion et mise en œuvre de leurs opérations, plus tout le travail d'accompagnement et de soutien qu'apportent nos fonctions supports, l'ensemble dans un contexte où la création de postes supplémentaires, qui nous seraient fortement nécessaires, est contrainte faute de crédits... Le Conservatoire se trouve donc aujourd'hui face à un dilemme auquel il va devoir apporter la meilleure réponse possible... Poursuivre la préservation de sites remarquables, profiter des opportunités qui se présentent tout en absorbant la charge de travail supplémentaire que représentent ces nouveaux dossiers. Chaque mètre carré préservé compte, oui ! mais...

La préservation des espaces naturels et de leurs espèces passe également par la mise en œuvre de plusieurs opérations et programmes transversaux : cellule d'appui technique aux zones humides, pôle espèces exotiques envahissantes, plans régionaux d'action en faveur de l'outarde et des papillons de jour, animations de nombreux sites Natura 2000... Un travail de grande importance qui mérite d'être mis en lumière ! Et auquel je tiens à rendre hommage dans ce rapport moral !

Autant d'actions conduites avec professionnalisme par notre équipe salariée qui a connu plusieurs changements au cours de l'année 2024. Un poste d'assistante communication est venue la renforcer tant les besoins dans ce domaine étaient importants. Il en résulte toute une gamme d'outils nouveaux qui contribueront à mieux faire connaître le Conservatoire. Mais, comme je l'ai exprimé précédemment, cinq ou six postes supplémentaires seraient nécessaires pour conforter et fluidifier notre fonctionnement général. Dans un contexte national et régional d'incertitudes sur les crédits de fonctionnement affectés à la biodiversité, donner corps à ce besoin relève pour le moment d'un exercice délicat ! Ce qui nous impose, par ailleurs, d'explorer certaines pistes !

Je poursuis, concernant l'équipe salariée, avec l'aboutissement, en 2024, d'un long et prenant processus d'élaboration de fiches métiers et de fiches de poste que le diagnostic « Qualité de vie au travail » avait préconisé en 2022. Il correspondait par ailleurs à un objectif du PAQ 2023-2027. Je ne détaillerai pas ici les multiples attendus de ce travail mené en interne et dont je salue tout à la fois la réalisation et la qualité. Sachez cependant que vingt-et-un métiers sont exercés au sein de notre équipe.

L'épisode du Covid a démontré toute la fragilité de notre monde en remettant en question certitudes et habitudes. Le contexte politique et financier actuel nourrit de légitimes inquiétudes sur la poursuite d'une politique volontariste de préservation de

l'environnement. La biodiversité ne cesse de régresser malgré les efforts déployés pour la reconquérir. Autant de faits qui, ajoutés à une charge de travail de nos salariés allant croissant, ont conduit le conseil d'administration à se préoccuper des risques psychosociaux touchant ou susceptibles d'affecter notre équipe. Un important travail d'analyse a été confié à un cabinet spécialisé qui dévoilera un projet de plan d'action dans quelques semaines. Le prochain rapport moral se fera l'écho de cette démarche initiée en 2024 et à laquelle le conseil d'administration a choisi de consacrer des moyens financiers conséquents.

Coté vie associative, les indicateurs sont au vert même s'ils peuvent encore monter en intensité. Le nombre de nos adhérents est reparti à la hausse après la légère décrue de 2023, celui de nos conservateurs reste stable avec de bonnes participations aux réunions annuelles, le nombre de bilans d'activité et de rapports temps progresse encore pour atteindre l'équivalent de trois temps-plein. Mais, bien entendu, la marge de progression reste conséquente dans ces trois domaines. Gagner de nouveaux adhérents est un objectif permanent, non pas pour faire du chiffre et constater chaque année un taux de non renouvellement trop élevé, mais pour renforcer la vie associative et donc ce qu'elle apporte au quotidien. C'est autour de nos sites que nous devons faire porter nos efforts car les espaces naturels que nous préservons constituent une évidente source d'attraction.

Dans un autre ordre d'idée, le renouvellement de nos instances et de nos représentations se pose avec une certaine acuité. Trois départements sont actuellement dépourvus de délégué départemental, et nous ne siégeons plus au sein de trois comités techniques départementaux de la Safer. Le Conseil d'administration, quant à lui, se doit de préparer l'avenir en pensant, notamment, à la succession de son président dans un délai maximal de deux ans.

Je terminerai ce rapport moral en évoquant la question budgétaire, ce que notre trésorière, à ma suite, détaillera dans le rapport financier. Grâce à l'apport de la Région en 2023 et au solde quasi complet des dossiers Feder et Feader, notre trésorerie a repris de la couleur ! Mais pour combien de temps ? Déjà se profilent de nouveaux soucis liés à l'inconstance des politiques publiques et de leur financement alors que la nécessité de préserver la biodiversité, le vivant, demeure, elle, constante ! Le Conservatoire a vu, en 2024, se poursuivre la réduction de ses marges de manœuvre financières. La recherche de nouveaux financements s'impose en se tournant vers la sphère privée qui n'offre cependant pas des montants élevés. Répondre à des appels à projet, où nous avons

enregistré quelques succès, bénéficier de mesures compensatoires ou d'accompagnement sur des projets éoliens ou ferroviaires, accentuer le mécénat sont des pistes que nous utilisons alors que les labels bas carbone et les sites naturels de compensation, restauration et de renaturation, suivis avec attention par notre Fédération, offrent a priori des perspectives séduisantes mais complexes à concrétiser.

Je vous remercie pour votre attention.

Le président,

Michel Prévost